académie Caen
RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège A.KASTLER Merville-Franceville-Plage

E3D ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ici, on s'engage 1 2 3

Merville-Franceville Plage,
le 20 novembre 2025

Le Principal

Aux

Parents d'élèves des classes de 6e

Le Principal
Arnaud FIAULT

Téléphone
02 31 24 24 31

Courriel
ce.0140069z@ac-normandie.fr

Avenue Jean Monnet
BP29
14810 Merville Franceville

Objet : Attestation PIX en classe de 6e.

Madame, Monsieur,

Elément essentiel pour les apprentissages, les compétences numériques sont désormais indispensables dans nos sociétés numérisées. Un **cadre de référence des compétences numériques – CRCN** – a ainsi été créé et inclus dans le Code de l'Education (article D.121-1). Il s'inspire du cadre européen des compétences numériques pour les citoyens – DigComp (*Digital Competencies*).

Ce cadre définit 16 compétences numériques dans 5 domaines. Il propose 8 niveaux de maîtrise progressive de ces compétences pour les élèves, les étudiants et les adultes dans un contexte de formation tout au long d'une carrière professionnelle. Les niveaux 1 à 5 concernent les élèves des classes de collège et de lycée.

Ainsi, tout au long de leur cursus scolaire, **les élèves construisent leur profil de compétences numériques dans l'application PIX** et se préparent à différents temps de certification. Cette application est accessible par l'ENT.

Des tests et des parcours de formation ont été ouverts par M.VARON dans l'application. Les deux parcours – **Initiation aux compétences numériques** et **Protection et sécurité** - sont suivis dans l'établissement et accompagnés par un personnel. Le **parcours bilan** reprendra ces deux parcours et proposera aux élèves seulement les épreuves non jouées ou non réussies. Celui-ci, en effet, est personnalisé à partir des parcours de formation réalisés par chaque élève.

Au plus tard après les vacances de printemps (semaine du 27/04/2026 au 30/04/2026), les élèves doivent avoir **réalisés les deux parcours de formation pour être présentés au parcours bilan de l'attestation PIX qui est obligatoire**. L'attestation est délivrée si l'élève obtient au moins 50% de réussite aux questions.

La certification se poursuit en classe de 3e, de Terminale puis au cours des formations d'enseignement supérieur (BTS, CPGE notamment).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Principal,
Arnaud FIAULT